

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 – 07 - 13

**Séance du 3 juillet 2018**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet,

Représentés : 5

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoint** : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE  
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON.

**DONATION  
A LA COMMUNE**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI,  
MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TOCHE  
SOULÉ, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,  
GUEGUEN, OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE, SAOUT,  
VALENTIN.

**AQUARELLE  
COLLECTIVE  
SUR PAPIER  
MESDAMES M.C.  
PERSON ET M.  
ALLONGUE**

**Etaient représentés** :  
**Adjoint** : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame  
Andrée SAMAT), Messieurs Antoine BAGNO (procuration à  
Monsieur Frédéric HERBAUT), Jean-Pierre LE VAN DA  
(procuration à Monsieur Louis FERRARA),

**MONSIEUR R. SERFATI  
ET EBAN**

**Conseillers Municipaux** : Madame Isabelle VIDAL (procuration à  
Monsieur le Maire), Monsieur Pierre LUCIANO (procuration à  
Madame Sabine GIACALONE).

**Etait absent excusé** :  
**Conseiller Municipal** : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20180703-DEL20180713-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2018  
Date de réception préfecture : 05/07/2018

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la donation faite à la Commune par Mesdames Marie-Christine PERSON, Mireille ALLONGUE, Monsieur Robert SERFATI et EBAN, Artistes peintres, d'une aquarelle collective sur papier, Dimensions 109 x 140 cm, intitulée « *A quatre Mains*», pour une valeur estimée à 1 000 €.



Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède

Décide d'accepter la donation faite à la Commune par Mesdames Marie-Christine PERSON, Mireille ALLONGUE, Monsieur Robert SERFATI et EBAN, Artistes peintres, d'une aquarelle collective sur papier, Dimensions 109 x 140 cm, intitulée « *A quatre Mains*», pour une valeur estimée à 1 000 €.

Autorise le Maire à signer l'acte authentique correspondant, formalisant ladite donation.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY